



Dossier Usager Informatisé

La loi dit que les établissements doivent avoir un dossier pour chaque personne accompagnée.



On appelle ce dossier le Dossier Usager Informatisé.

L'Adapei 61 veut créer un dossier unique informatisé. Informatisé veut dire que ce dossier est sur un ordinateur. Ce dossier s'appellera : IMAGO DU.



Dans ce dossier on peut trouver toutes les informations qui concernent ton accompagnement.



Par exemple on peut trouver des informations sur ta santé, sur ton travail, sur ton suivi éducatif et tes projets.



Ce dossier est protégé.

Protégé veut dire que seules les personnes qui t'accompagnent, peuvent lire ou écrire dans le dossier.



Ce dossier est partagé avec toutes les personnes qui t'accompagnent.



Partagé veut dire que toutes les personnes qui t'accompagnent, peuvent écrire et lire dans le dossier.



Par exemple aujourd'hui si tu es accompagné par un Esat et un Foyer, tu as un dossier à l'Esat et un dossier au foyer.

Avec IMAGO DU tu auras un dossier partagé avec l'Esat et le foyer, c'est le Dossier Usager Informatisé.

Dans le dossier de l'usager, les informations sont sécurisées.

Par exemple, les accompagnateurs de l'ESAT pourront aller voir dans ton dossier les informations qui concernent le travail.

Les accompagnateurs du foyer pourront aller voir les informations qui concernent ton suivi au foyer.

Tu pourras avoir accès à ton dossier.

Pour le moment l'Adapei 61 travaille pour ouvrir ce dossier.

Tu pourras voir ce dossier lorsqu'il sera créé, à la fin de l'année 2022.

Tes accompagnateurs te donneront les informations pour pouvoir aller le voir.



Ce document est rédigé en "Facile à lire et à comprendre", méthode européenne permettant une accessibilité des informations aux personnes déficientes intellectuelles, dans tous les domaines de la vie. Ce document a été rédigé en s'inspirant du groupe FALC de l'Adapei 45.